

DÉCLARATION LIMINAIRE SNUipp-FSU 01 CTSD DU 28/06/2021



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Madame la directrice académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous nous retrouvons ici, en présentiel, en juin après une année éprouvante.

Éprouvante pour les élèves, qui subissent encore les conséquences du confinement de mars 2020, élèves qui ont été d'abord ballottés de classes en classes au fil des non remplacements, puis renvoyés chez eux. Des élèves qui sont les premiers à subir le manque de remplaçants, de psychologues scolaires, de maîtres G et d'AESH. Le confinement de mars 2020 aura mis en lumière et creusé les inégalités entre les élèves. Ils auront été bousculés dans leurs habitudes et apprentissages avec pour certains une augmentation des difficultés comme des troubles de l'attention ou encore la perte de repères.

Éprouvante pour les élèves à besoins éducatifs particuliers qui ont été privés de leur classe d'inclusion pendant de longues semaines, et dont les conséquences se mesurent déjà dans les écoles, ils sont en souffrance pour beaucoup. Nous nous interrogeons sur la situation de l'enseignement spécialisé toujours en grande difficultés : effectifs en ULIS collège trop élevés, manque de remplaçants en ULIS, départs en formation insuffisants, RASED incomplet voire absence totale de RASED dans certaines écoles...

Éprouvante pour les personnels du RASED justement, qui mesurent les conséquences de la crise sanitaire au niveau des élèves à besoin éducatif particulier et se sentent démunis pour répondre convenablement à toutes les sollicitations.

Éprouvante pour les directeurs, qui, au premier plan de la gestion de la crise sanitaire dans les écoles, ont dû s'adapter en permanence, endosser des responsabilités conséquentes au détriment de leur santé et de leur vie personnelle. La souffrance des directeurs d'école est réelle, et les directions peinent à être pourvues. Un statut de directeur ne résoudra pas ces difficultés. Un véritable allègement des tâches administratives, une prise en compte de la difficulté du métier, une aide administrative pérenne et qualifiée, une revalorisation salariale à la hauteur des responsabilités et de la charge de travail...sont à ce jour indispensables. La multiplication des appels à candidatures pour les directions nous interpellent également. Il n'y a plus d'égalité de traitement des enseignants, cela marque la fin de la transparence et de l'équité du mouvement.

Éprouvante pour les AESH alors qu'ils occupent une place importante dans nos écoles. Ces personnels qui représentent 10% des effectifs à l'Education Nationale sont employés sur des contrats précaires et souffrent d'un réel manque de considération. Le seul fait d'être mentionné ici ne suffira pas.

Des temps incomplets, un salaire insuffisant, un statut de contractuel : l'Education Nationale doit reconnaître leur travail essentiel en faveur de la scolarisation des enfants porteurs de handicap. La création des PIAL, au contraire, les fragilise encore un peu plus avec notamment une instabilité dans l'accompagnement des élèves, l'incertitude sur les écoles d'intervention, des déplacements non défrayés et générant des temps de trajet. C'est l'intérêt des enfants qui prime, certes, mais il n'y a pas de bonne inclusion avec des personnels maltraités.

Éprouvante pour tous les enseignants, qui n'ont eu de cesse de s'adapter, de modifier leurs enseignements, de prendre du temps pour les élèves en souffrance, de monter des projets, d'annuler des projets, d'aller chercher les familles à la dérive, de répondre aux besoins de l'institution... Nombre d'entre eux sont tombés malades sur leur lieu de travail. Ils sont encore trop nombreux, à ce jour, à être dans l'attente d'une décision de l'administration : affectation des TRS, affectation des PES, promotion, mi-temps annualisé, INEAT-EXEAT...

Le Grenelle de l'Éducation leur a promis une revalorisation historique : elle est de moins de 30 euros par mois pour la majorité d'entre eux. Les enseignants sont conscients qu'on ne leur donnera que des miettes.

Éprouvante enfin, pour les services administratifs qui sont également victimes du manque de postes. La Loi de Transformation de la Fonction Publique tient à l'écart les délégués du personnel si bien que les agents n'ont d'autres interlocuteurs que les services déjà débordés.

Déni, impréparation, manque d'anticipation caractérisent la politique menée par le ministère lors de ces 2 années sous COVID. Dès la rentrée scolaire dernière, le SNUipp-FSU demandait un protocole sanitaire suffisamment protecteur, à la fois pour les élèves, les personnels et les familles. Face aux changements successifs du protocole, et grâce au soutien de l'administration départementale, les équipes se sont adaptées et ont fait face.

Le nombre d'absences des enseignants non remplacées s'est envolé. Au lieu de recourir à la liste complémentaire, l'administration a préféré recruter des enseignants contractuels.

Combien d'entre eux ont démissionné dans les premières semaines de leur contrat ?

Être enseignant ne s'improvise pas. Cela nécessite une formation, une rémunération et une considération décente pour exercer les fonctions.

Les créations de postes pour la rentrée 2021 sont insuffisantes. La dotation de 25 ETP sert principalement à couvrir les priorités ministérielles au détriment des autres besoins pour fonctionner et anticiper une nouvelle rentrée sous Covid. L'Ain est déjà doté d'un ratio de 23,3 élèves par classe, quand la moyenne nationale est de 22,2....

Lors des premières instances de carte scolaire, aucune création de poste de remplaçant n'a été prononcée. Lorsque l'on constate les besoins dans les écoles, cette décision paraît injustifiée. Ces postes, s'ils sont créés, ne seront pas apparus dans la première phase du mouvement départemental, lésant les collègues motivés qui auraient choisi ces fonctions.

Nous sommes inquiets pour la rentrée de septembre 2021 car la crise du COVID a brouillé les chiffres et on voit dans certaines écoles des flux d'élèves qu'il est difficile d'anticiper.

Aussi, le SNUipp-FSU demande la mise en place d'un plan d'urgence pour le service public d'éducation. La crise sanitaire rend la prochaine rentrée scolaire incertaine. Pourtant il est indispensable d'anticiper de possibles rebonds épidémiques. L'école doit avoir plus de moyens pour réduire les inégalités, résorber le déficit d'école, aider tous les élèves et fonctionner sereinement.

Enfin nous attirons votre attention sur les expulsions en cours de parents d'élèves d'écoles de l'Ain, au mépris de la convention internationale des Droits de l'Enfant qui stipule que les Etats ne peuvent séparer des enfants de leurs parents. Nous condamnons ici ouvertement, comme nous le ferons demain en CDEN, la politique menée par la Préfecture de l'Ain en direction des familles en situation irrégulière.

Nous vous prions de croire, Mme la Directrice académique des services, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD, en notre engagement pour le Service public d'Éducation.